

CORPS DE CADETS 2595 SAINT-JEAN

DESCRIPTION DE TÂCHE DU COMMANDANT-ADJOINT DE PELOTON

1. Le commandant adjoint de peloton travaille sous la supervision du commandant de peloton.
2. Il est responsable de remplacer le commandant de peloton si celui-ci doit s'absenter.
3. Il est responsable de voir à la régie interne (gestion administrative) du peloton.
4. Il est responsable du maintien du haut niveau d'exercice militaire et d'esprit d'équipe au sein de son peloton.
5. Il est responsable du maintien du haut niveau de discipline et de tenue vestimentaire au sein de son peloton.
6. Il est responsable de régler les problèmes disciplinaires, n'ayant pu être réglés à un niveau inférieur, en utilisant le code discipline de l'unité de façon professionnelle et convenable.
7. Il est responsable du maintien du moral en motivant constamment les cadets de son peloton.
8. Il est responsable de faire l'appel nominal sur la parade et de prendre les présences de son peloton à toutes les activités. Il doit remettre les feuilles de compilation au sergent-major régimentaire (SMR).
9. Il est responsable de la chaîne d'appel hebdomadaire dans son peloton. Il appelle personnellement ses commandants de section pour leur communiquer les messages de la semaine. Une fois le processus terminé, il contacte le SMC pour l'informer et lui transmettre les messages recueillis auprès des cmdt-son. Il doit également distribuer les listes nominales à jour à ses subalternes, afin d'assurer une communication efficace au sein de son peloton.
10. Il est responsable de la sécurité des membres de son peloton lors des périodes d'entraînement et des autres activités du corps de cadets.
11. Il est responsable de participer à la rédaction des appréciations du rendement des cadets avec le commandant de peloton en partageant les observations qu'il a consigné au sujet de ses cadets.
12. Il est responsable de donner les cours qui lui ont été assignés par l'officier d'instruction et de suivre les recommandations du SMI.
13. Il est responsable de veiller à l'intégration des nouveaux cadets qui entrent dans son peloton.
14. Il est responsable de téléphoner aux cadets absents qui n'ont pas motivé leurs absences, et ce, lors de toutes les activités du Corps de Cadet. Il remet ensuite les justifications des absences au commandant de son peloton avant 19h30.

DESCRIPTION DE TÂCHE DU COMMANDANT-ADJOINT DE PELOTON

15. Il est responsable de s'assurer de la propreté des locaux d'entraînement après la soirée.

16. Il est responsable d'être en tout temps et tous lieux un exemple irréprochable pour ses subalternes.

17. Il assure le rôle de sous-officier de service selon les directives du Commandant et se rapporte à l'officier de service à l'heure et à l'endroit entendu.

18. Il veille à l'application du programme « Relations sociales positives pour la jeunesse (RSPJ) » en rapportant du Conseiller en gestion des conflits à l'unité de cadet (CGCUC), de façon confidentielle, les événements qui sont potentiellement problématiques.

19. Il est responsable de ne pas faire l'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire, iPod, BlackBerry, etc.) lors de l'instruction et des parades.

20. Il est responsable d'accomplir toutes autres tâches assignées par un supérieur.

Date de mise en vigueur

1 septembre 2012

Date de révision

17 septembre 2014

J'ai pris connaissance de ma description de tâches et j'ai eu l'occasion de formuler les questions nécessaires à la bonne compréhension de mes tâches et responsabilités.

Nom, Prénom et grade : _____

Signature : _____

Nom, Prénom et grade : _____

Signature superviseur : _____

Date : _____